

## FIBRES DE TEXTILES RECYCLÉES FRANÇAISES

ISOLANT PERFORMANT 100% NATURELS



Sac de 12,5 kg.  
PaLETTE de 337,5 kg (27 sacs).  
Stockage à l'abri des intempéries.



## Une autre façon d'isoler économique & écologique



[www.ouateco.com](http://www.ouateco.com)



**Ouateco**

Rue du Pays d'Orthe - Zone Atlantisud  
40230 Saint-Geours-de-Maremne  
TEL. : 00 33 (0)5 58 57 05 15

Isolant « responsable »	100% fibres textiles recyclées issues du territoire Nouvelle Aquitaine
Composition	92% de fibres textiles recyclées à majorité coton 8% d'adjuvant ignifugeant
Utilisation	Combles perdus, faux plafonds, planchers, toitures, rampants, isolation murs
Conditionnement	Sac de 12,5 kg Palette de 337,5 kg (27 sacs) Stockage à l'abri des intempéries
Densité	Soufflage : 10 à 15 kg/m <sup>3</sup>
Conductivité thermique	Soufflage : 0,041 W/m.K (30% de tassement) ATex CSTB et ACERMI en cours
Agrément	Norme NF EN 12667
Réaction au feu	E (FCBA) M1 (FCBA)
Étiquetage COV	A+ (CSTB)
Tests fongiques	Classement 0 (test expérimental CETELOR)
Protection / Sécurité	

SOUFFLAGE			
R m <sup>2</sup> . K/W	λ W/m.K	Épaisseur avant tassement mm	Densité de mise en œuvre 10-15 kg/m <sup>3</sup>
7	0,041	407	Tassement SH30



### PRECAUTIONS D'UTILISATION

Écarts au feu : Tout élément dégageant de la chaleur (spots, conduits de fumées ou hottes d'aspiration, VMC, bobines, transformateurs, moteurs, lampes) doit rester distant de l'isolant de 18 cm.


Prévoir des coffrages autour de ces éléments respectant les règles en vigueur. Ces coffrages peuvent être réalisés avec des plaques de plâtre M0 ou des briques isolantes d'une hauteur de 20% au-dessus de la hauteur d'isolation prévue.

Il n'est pas permis d'installer dans l'épaisseur de l'isolation à réaliser tout matériel électrique susceptible de créer une source de chaleur (spots, transformateurs, vmc, bobines, moteurs, lampes) CF Norme NF C15-100.

En présence de spots, il convient d'utiliser un plénum dans lequel le spot sera encastré afin de ne pas être en contact avec la ouate ou une protection étanche conforme (CPT 3693 du 26/02/2015) résistant à une température de 150°.

Canalisations électriques : il faut s'assurer que les canalisations électriques posées dans les vides de construction sont posées sous conduit non propagateur de la flamme (P)

Dans tous les cas de figures, il est impératif pour le traitement des conduits de fumées de respecter la Norme NF DTU 24.1 et pour le Traitement des dispositifs électriques les DTU 70-1 et 70-2.

 PROTECTION SECURITE  
Il est recommandé une ventilation adéquate du chantier

